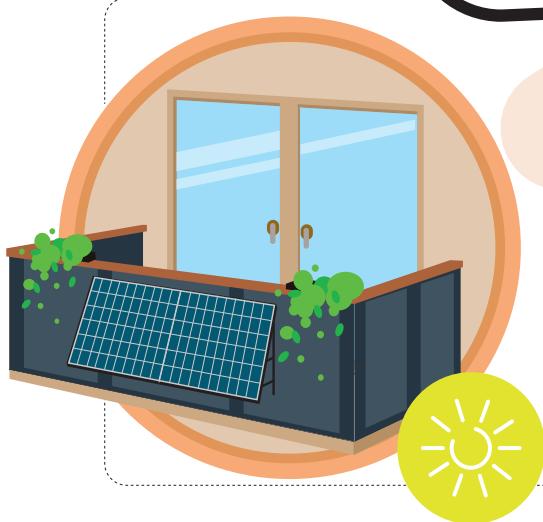
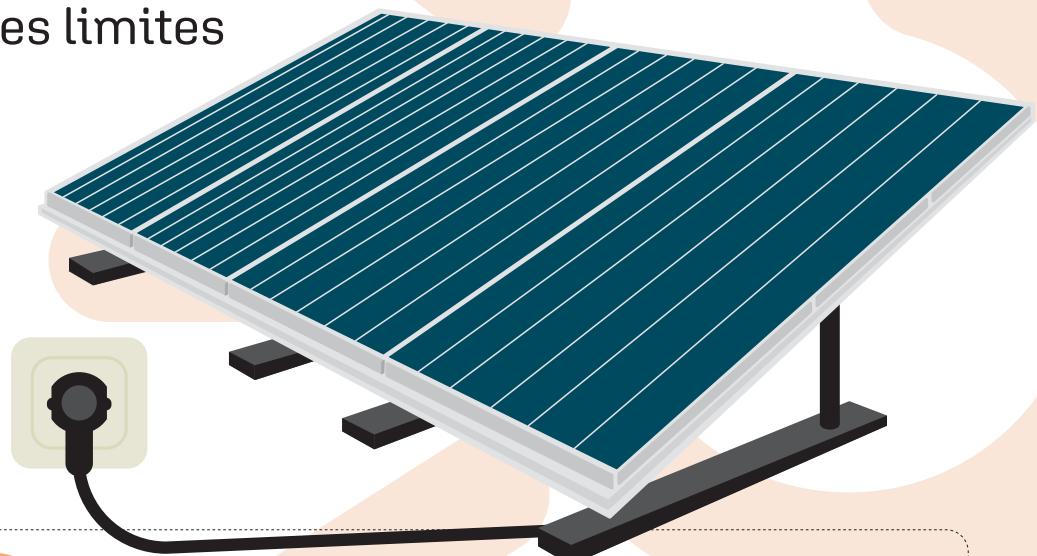


# Panneaux photovoltaïques PLUG & PLAY

Une solution simple...  
mais avec des limites



## Pour qui ?

Le photovoltaïque Plug & Play s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires qui :

- ✓ n'ont pas de toiture adaptée à une installation classique,
- ✓ disposent d'un budget limité,
- ✓ souhaitent réduire leur facture d'électricité sans gros travaux.



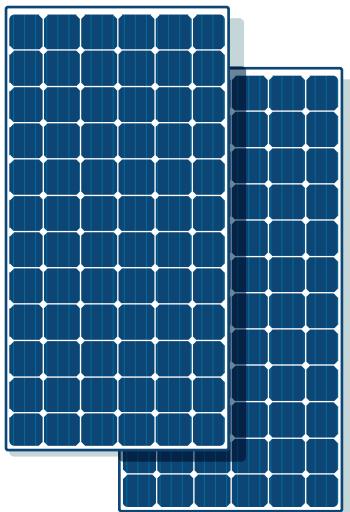
**MAIS ATTENTION :** ces dispositifs ne remplacent pas une installation solaire photovoltaïque classique.  
Leur puissance est limitée, tout comme les économies réalisables.

## Pourquoi opter pour une solution Plug and Play ?

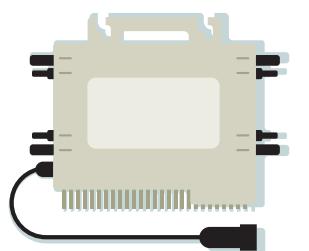
- Accessible : l'installation peut être réalisée sans le recours à un professionnel, bien que ce soit recommandé.
- Flexible : s'adapte à de nombreux contextes (balcon, façade, jardin, terrasse...).
- Économique : une première étape vers l'autoproduction, à petit prix.

## Comment ça marche ?

### UN KIT PLUG & PLAY COMPREND EN GÉNÉRAL :



• 1 ou 2 **panneaux photovoltaïques**,



• un **micro-onduleur intégré**,



• un **câble de branchement sécurisé**,



• une **structure de fixation** au sol,  
au mur ou sur balcon.



Il suffit de le brancher à une prise standard, et le panneau injecte l'électricité directement dans le circuit de votre logement :> L'énergie produite est **autoconsommée** en priorité par vos appareils allumés. La production qui ne serait pas consommée en direct dans l'habitation est renvoyée sur le réseau.



# À quoi devez-vous faire attention ?

## INSTALLATION SÉCURISÉE :

- Respectez les consignes du fabricant.
- N'utilisez pas de multiprises ou de rallonges enroulées.
- Dans l'attente d'une réglementation, il est FORTEMENT recommandé de ne pas brancher plus de 800W/habitation.
- Bien que ces kits ne soient pas soumis à un contrôle RGIE, nous recommandons de faire vérifier la conformité de votre installation électrique par un électricien avant l'installation du kit.

## CHOISISSEZ L'ENDROIT IDÉAL :

- Une surface bien exposée au soleil et orientée soit plein sud si vos appareils fonctionnent toute la journée, soit est/ouest s'ils fonctionnent la matinée ou la soirée.
- Un emplacement stable, pour y fixer solidement les panneaux et résister aux intempéries (tempêtes).
- Les appareils doivent être connectés à un circuit protégé par un disjoncteur capable d'absorber la puissance électrique cumulée qui sera produite..

## OBLIGATIONS :

- **Déclarez** auprès de votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) **toute installation raccordée au réseau**. Cette démarche en ligne est gratuite et simple, mais essentielle pour garantir une exploitation optimale du réseau électrique. Sans cela, vous vous exposez à devoir rembourser les frais dus et à recevoir une amende.
- Si vous n'en disposez pas, demandez la pose d'un **compteur communicant** à votre GRD avant l'installation. Cette intervention est gratuite.
- Vérifiez si des autorisations spécifiques sont nécessaires auprès du **service urbanisme de votre commune** (et du syndic, si vous êtes en copropriété) car ces panneaux peuvent modifier l'aspect visuel de votre façade, surplomber votre clôture voire impliquer une installation au sol.
- Le matériel choisi doit être homologué et figurer dans la liste C10/26 établie par Synergrid.
- Et pensez à signaler l'installation auprès de votre **assureur**.



# Est-ce rentable ?

La rentabilité des systèmes « Plug & Play » dépend de plusieurs paramètres\* :

- **Le coût d'achat du kit** (environ 1 €/Wc pour une installation de 0,8 kWc avec micro-onduleurs intégrés).
- **Les éventuels surcoûts** liés aux équipements supplémentaires (supports) et à la main-d'œuvre.
- **La production d'électricité** qui peut varier entre 200 et 1038 kWh/an pour 1 kWc installé, selon l'orientation, l'inclinaison et l'ombrage.
- **L'autoconsommation**, quantité d'énergie que vous consommez au moment où l'énergie est produite par vos panneaux photovoltaïques. Elle doit idéalement être supérieure à 40 % pour rentabiliser l'installation.

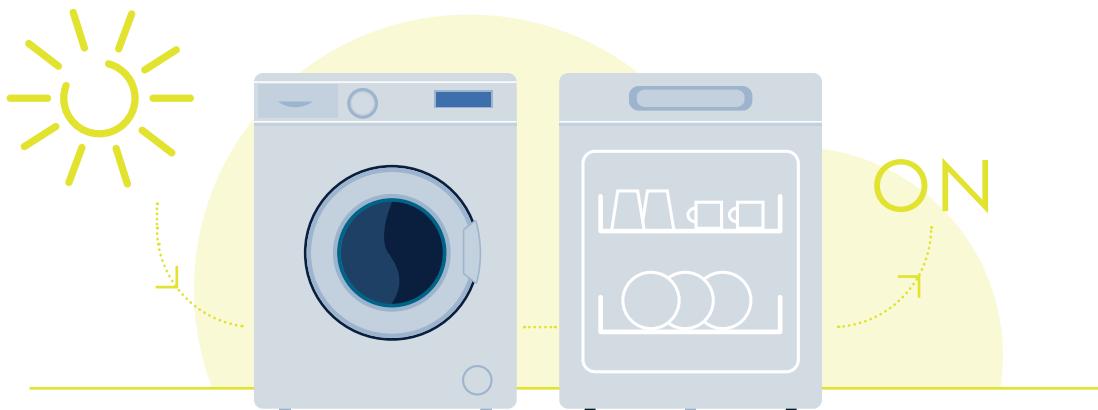
En fonction de ces paramètres, un retour sur investissement est estimé entre 7 et 11 ans pour une installation de 0,8 kWc\*\*.

Attention : une installation Plug & Play de 800 W pourra couvrir, par exemple, la recharge d'une trottinette électrique, l'utilisation d'un robot ménager ou la consommation de veille de vos appareils domestiques **pour autant que leur utilisation coïncide avec les moments de production**. En revanche, la puissance de votre installation Plug & Play est inférieure à celle d'un chauffe-eau électrique (environ 2000-2500 W).

\*www.renouvelle.be

\*\* ce temps de retour sur investissement peut être réduit en maximisant votre autoconsommation

# Astuces pour en profiter au mieux



- Misez sur l'autoconsommation: pour diminuer votre facture électrique, consommez un maximum votre électricité.. **au moment où elle est produite** : par exemple, en lançant vos appareils (lave-linge, lave-vaisselle...) en journée, quand le soleil brille !
- Certains modèles sont **déplaçables** : vous pouvez les emporter si vous déménagez.

Les kits Plug & Play sont une **première étape accessible** vers l'autonomie énergétique. Pour réduire **vraiment** vos factures, pensez d'abord à diminuer vos besoins.



Si vous envisagez une installation qui peut couvrir une plus grande partie de votre consommation électrique, **consultez la fiche n°11** "Placer des panneaux solaires photovoltaïques".



## MATÉRIEL HOMOLOGUÉ

La liste [C10/26](#) présente les unités de production décentralisée homologuées par Synergrid.



**UN BON CONSEIL VAUT PARFOIS PLUS QU'UNE PRIME**  
**DES QUESTIONS ? UN DOUTE ?**  
Faites-vous accompagner gratuitement par nos consultant(e)s

Contact ou Rendez-vous avec les Guichets Energie Wallonie :  
<https://energie.wallonie.be>  
Le Numéro vert de la Wallonie :  
Tél. 1718

Éditeur responsable : Sébastien Prodella